

VÉRITABLE ORIGINE
DES BIENS
ECCLÉSIASTIQUES.

VERITABLE ORIGINE
DES BIENS
ECCLESIASTIQUES.

*FRAGMENS historiques & curieux ;
contenant les différentes voies par les-
quelles le Clergé séculier & régulier de
France s'est enrichi.*

Accompagnés de *Notes* historiques & critiques.

Rédigés par M. ROZET.



A PARIS,

Chez DESENNE, Libraire, aux Arcades du
Palais-Royal, n°. 1 & 2.

Et chez le S. ROZET, Rédacteur, Rue Saint-
Sauveur, la Porte-cochère, N°. 55.

VERITABLE ORIGINE
DES BIENS
ECCLESIASTIQUES.

*FRAGMENS historiques & curieux
contenant les différentes voies par les-
quelles le Clergé séculier & régulier de
France s'est enrichi.*

Accompagnés de *Notes* historiques & critiques.

Rédigés par M. ROZET.



A PARIS,

Chez DESENNE, Libraire, aux Arcades du
Palais-Royal, n°. 1 & 2.

Et chez le S. ROZET, Rédacteur, Rue Saint-
Sauveur, la Porte-cochère, N°. 55.

Le prix est de cinq livres , broché.

AVERTISSEMENT.

« **C**OMME la fausse philosophie se plaît
 » à décrier la Religion , en lui impu-
 » tant les excès du fanatisme , de la
 » superstition & de l'imposture ; qui-
 » conque *travaille pour l'utilité publi-*
 » *que* est obligé , non de pallier frau-
 » duleusement ces abus , mais d'en dé-
 » couvrir la véritable origine. Il n'imi-
 » terapoint les Chrétiens foibles & scru-
 » puleux dont parloit le sage abbé Fleury
 » qui , respectant jusqu'à l'ombre de la
 » Religion, mettent une partie de la piété
 » à croire tout ce que' croit le peuple
 » le plus grossier ; il sera bien éloigné
 » de penser comme eux , qu'on blesse
 » l'honneur de l'Église en racontant les
 » fautes de ses Ministres abusés ou cor-
 » rompus. L'histoire ne se plie point à
 » la dissimulation ; elle ne flatte ni les

» Pontifes ni les Rois ; elle les peint
 » comme des usurpateurs , des fourbes ,
 » des tyrans ou des ames viles , lorsque
 » leur conduite a mérité ces noms
 » odieux ; & *plus les faits intéressent*
 » *la société , plus elle doit les mettre au*
 » *grand jour avec autant d'énergie que*
 » *de droiture.* Osons le dire ; *l'intérêt*
 » *même de la Religion demande que les*
 » *hommes connoissent l'abus qu'on en*
 » *fit souvent , qu'on en peut faire encore.*
 » Les prémunir contre la superstition &
 » le fanatisme , c'est les attacher à la
 » pureté de son culte & de sa morale.»
Extrait de la Préface de l'Histoire de
France , par M. l'abbé Millot.

PLUS les faits intéressent la société ,
plus on doit les mettre au grand jour.
L'intérêt même de la Religion demande
que les hommes connoissent l'abus qu'on
en fit souvent , & qu'on en peut faire
encore. Tels sont les motifs qui ont oc-

occasionné l'idée de ce recueil. L'animosité ni la passion n'y ont eu aucune part. On a voulu travailler pour l'utilité publique, & on a cru que ce travail pourroit être de quelque intérêt dans les circonstances présentes. Peut-être dira-t-on que le moment de lui faire voir le jour est passé, cette objection seroit sans doute juste, si on supposoit que cet ouvrage ne fût en effet qu'une déclamation ajoutée à toutes celles qu'on a publiées contre le clergé depuis quelque temps; nos fragmens ont un autre point du vue: ils ne contiennent que des faits, mais ces faits réunis servent à faire connoître avec plus d'énergie les passions & les foibleffes des hommes de tous les temps. Le cadre qui les entoure en forme un tableau aussi singulier que terrible, & le plus capable peut-être de nous prémunir contre les abus que le prétexte sacré de la Religion pourroit encore occasionner; car ne nous y trompons pas: la lumière n'éclaire pas tout le monde; il est encore des

simples, des séducteurs, des fanatiques; les préjugés ne sont pas tous détruits, & les abus sont nombreux.

Enfin, si la Nation a pensé qu'elle pouvoit reprendre un bien dont l'emploi n'étoit plus conforme au vœu des fondateurs ses ancêtres; si elle a pensé qu'il étoit de sa sagesse de faire une plus juste dispensation de ce bien, & d'en consacrer même une partie au soulagement de l'Etat, ce petit ouvrage peut être regardé, d'un côté, comme la preuve la plus forte du droit qu'elle en avoit; & de l'autre, diminuer le regret de ceux qui, loin d'être les propriétaires de ce bien, ne devoient tout au plus s'en regarder que comme les dispensateurs.

On n'a puisé tous les faits que dans les Historiens les plus authentiques & même ecclésiastiques; les citations en seront la preuve. Plein de respect pour la Religion, pénétré de vénération pour beaucoup de ses Ministres vertueux & sages qui gémissent en secret des abus

qui existent parmi la plupart d'entr'eux, le Rédacteur n'a eu d'autre vue que de manifester ces abus condamnés par la Religion même, réprouvés par les loix, mais qui malheureusement ont existé ou existent encore, & dont les Ecclésiastiques ont fait ou auroient pu faire encore usage pour accroître leurs richesses.

Au reste, nous n'avons point la témérité de présenter ces fragmens comme une histoire entière des abus qui se sont introduits dans la Religion catholique, relativement à la puissance & aux richesses de ses Ministres. N'ayant voulu parler que de ce qui s'est uniquement passé dans ce royaume à cet égard; quelque liaison que la plupart de nos faits pût avoir avec les autres pays, & principalement avec la cour de Rome, nous n'avons rapporté de cette cour que ce qui étoit absolument indispensable pour l'éclaircissement de plusieurs de ces mêmes faits. Mais si quelque jour une plume sage, impartiale, judicieuse, & mieux exercée enfin que la nôtre, vouloit entreprendre une histoire

plus suivie de toutes les taches dont les passions des hommes ont été capables de ternir la plus pure & la plus auguste des Religions , le recueil de nos fragmens pourroit peut-être lui être utile. Ce seroit fans doute honorer cette même Religion & mettre son excellence & sa beauté dans tout son jour , que de nous faire connoître ce qui a pu contribuer à l'obscurcir , afin de l'éviter : ce seroit nous donner les moyens de l'aimer davantage , & de glorifier sans cesse son divin Instituteur, qui n'est venu lui-même nous l'annoncer que *pour opérer notre bonheur sur la terre, & nous préparer dans l'éternité la jouissance de ses récompenses célestes.*





VÉRITABLE ORIGINE DES BIENS ECCLÉSIASTIQUES.

INTRODUCTION.

L'EGLISE est une Société dont Jésus-Christ est l'Instituteur & le Fondateur. Elle ne peut avoir de droits qui lui soient propres & essentiels, que ceux dont il a joui sur la terre & qu'il lui a transmis.

Le but de la mission de Jésus-Christ étoit de renouveler la Loi de Dieu dans le cœur des hommes, &, par l'enseignement & la pratique de la morale la plus parfaite, de former un peuple qui pût être agréable à son père sur la terre, & mériter ensuite ses récompenses célestes.

Les Ministres qu'il a établis pour continuer l'œuvre qu'il avoit commencée, sont envoyés de la même manière qu'il l'a été lui-même. La fin qu'ils doivent & qu'ils peuvent se proposer est la sanctification des ames dans cette

Math. 18, 18. Ibid. 28, 18. vie , & leur salut éternel dans l'autre. Les pouvoirs que Jésus-Christ leur communique se bornent à *instruire & à baptiser* ; il les assure aussi que *tout ce qu'ils auront lié ou délié sur la terre , le sera pareillement dans le ciel* : mais ces pouvoirs sont uniquement spirituels , & ne s'étendent que sur les âmes ; jamais il ne leur donne aucuns droits sur les biens temporels.

Ibid. 8, 20. Né pauvre , il consacre la pauvreté par son exemple & ses instructions. *Les renards ont des tanières , dit-il , & les oiseaux du ciel ont des nids ; mais le Fils de l'Homme n'a point où reposer sa tête*. Il n'enseigne que le mépris & le détachement des richesses qui corrompent les mœurs : celles dont il veut que tous ses Disciples , les Ministres comme les simples Fidèles , fassent provision , sont les bonnes œuvres.

Ibid. 10, 9. Lorsqu'il envoie ses Apôtres annoncer le Royaume de Dieu , il leur dit expressément : *Ne possédez ni or , ni argent , ni monnaie dans vos ceintures , ni sac pour le voyage , ni deux tuniques , ni bâton ; mais contentez-vous de ce qui vous sera donné pour votre subsistance , car celui qui travaille mérite d'être nourri*.

Le Seigneur ne donne point d'héritage à ses Ministres sur la terre ; il veut être lui-même leur héritage : *Ego sum pars vestra*. Ils doivent

honorer leur ministère & le faire respecter ; mais ce n'est qu'en pratiquant eux-mêmes le désintéressement & le détachement des choses de ce monde qu'ils sont obligés de prêcher. L'éclat dont il est intéressant pour la Religion qu'ils soient décorés, ne consiste que dans les bonnes œuvres : les richesses de ce monde, le faste & le luxe, qui les confondroient avec les puissans du siècle, sont trop contraires à la doctrine de leur Instituteur, & trop opposés à la fin de sa mission, pour être jugés nécessaires à l'exercice de leur ministère.

Ainsi cette Eglise ou Société de Ministres que Jésus-Christ a établis pour la publication de sa Loi, étant toute spirituelle dans sa fin & dans ses moyens, n'a rien de propre ici-bas, & ne doit rien avoir que des biens spirituels & invisibles.

Dans les premiers temps du Christianisme, les Apôtres & leurs successeurs dans le saint Ministère, se conformant exactement à l'esprit de leur institution, ne vivoient que des offrandes volontaires des Fidèles. Comme tout étoit en commun, la plupart de ceux qui possédoient des terres ou des maisons les vendoient & en apportoient le prix qu'ils mettoient aux pieds des Apôtres. Cet argent, mis en réserve, for-

moit un fonds qui servoit aux indigens, & qui étoit partagé à chacun selon son besoin.

Après leur mort, les choses continuèrent long-temps sur le même pied. Le même esprit de charité qui régnoit parmi les Fidèles, les porta toujours à regarder tous leurs biens comme communs. » Avant que nous con-

s. Just. Apol. 1, n. 14. » nussions Jésus-Christ, dit Saint Justin, nous » préférions l'argent & les richesses à toute autre » chose, & nous n'étions occupés que des moyens » d'en amasser; mais présentement nous met- » tons en commun tout ce que nous possédons, » & nous le partageons avec les indigens «.

Tertul. Apol. c. 39. » Nous n'avons, dit aussi Tertullien, qu'un cœur » & qu'une ame; nous ne faisons point diffi- » culté de mettre nos biens en commun : tout, » excepté les femmes, est commun parmi » nous «.

Tel fut l'esprit des Ministres de l'Eglise durant les trois premiers siècles du Christianisme. Presque toujours persécutés, ils suivoient néanmoins rigoureusement les préceptes de leur divin Instituteur. La pauvreté, l'humilité, l'abnégation de toutes choses étoient leur unique partage. Sans aucune distinction ni marque de supériorité, confondus avec le reste des Fidèles, ils étoient même assujettis à toutes les charges

réelles ou personnelles auxquelles les autres sujets de l'Empire étoient soumis, & ils prenoient, sur la portion destinée à leur existence, une part pour payer le tribut dû au Souverain.

La conduite pure & remplie de charité des Evêques & des autres Clercs, excitant la confiance & l'admiration publique, leur valut des libéralités sans nombré. Mais loin de se regarder comme les propriétaires de tous ces biens, ils ne les considéroient que comme *les vœux des Fidèles, le prix de l'expiation de leurs péchés, & le patrimoine des pauvres*. Persuadés que Dieu ne leur avoit accordé que le nécessaire pour la vie, ils ne prenoient de ces biens que ce qu'il leur en falloit pour une subsistance simple & frugale, & distribuoient tout le reste aux pauvres, aux veuves & aux orphelins. » En qualité de Lévite & de Prêtre, dit S. Jérôme, & servant » à l'autel, je suis nourri de l'autel : ayant la » vie & l'habit, je m'en contenterai, & nu, » je suivrai la croix toute nue. L'Evêque, dit » le même Père, qui a commencé d'imiter » l'Apôtre, doit se contenter du vêtement & » de la vie. Que ceux qui servent à l'autel, » vivent de l'autel : l'Apôtre leur permet d'en » vivre, mais non de s'en enrichir. C'est pour- » quoi il ne nous est point permis de porter

S. Prosp.
de vit. cont.
in conc.
Aquisgr. an.
816, c. 35.

S. Hieron.
Ep. 2.

Ibid. in Ep.
ad Tit. c. 2.